

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 avril 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 26/03/2019

Présents : 21

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-neuf et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Jérôme ROGER

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Représentés : Luc SALLES par Marie-Aline EDO

Abstentions : 0

Présents non votants :

Excusés : Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents :

Objet: Avenant à la convention de partenariat tripartite "Pôle de pleine nature Montagnes du Caroux Espace trail"

Une convention de partenariat tripartite entre le Pays Haut Languedoc et Vignobles, la Communauté de communes "Grand Orb" et la Communauté de communes "Du Minervois au Caroux" a été signée le 15 septembre 2017. Elle avait pour objet le portage de la phase d'élaboration du projet de station de trail.

Une annexe financière prévisionnelle, jointe à cette convention, prévoyait qu'en fonction du résultat de l'appel d'offres, le budget prévisionnel ferait l'objet d'un avenant.

Le projet étant terminé et l'entreprise choisie lors de l'appel d'offres étant en dessous du budget prévisionnel, un nouvel avenant financier définitif a pu être établi.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cet avenant joint et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des opérations.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Babeau-Bouldoux le 2 avril 2019

Le Président,
Jean ARCAS

